

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

**Ville de Blanquefort - septembre 2025**





**V**ous vous apprêtez à consulter le DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs- Vous y trouverez toutes les informations liées aux événements climatiques ou autres pouvant survenir sur le territoire.

Ce DICRIM vient en complément du diagnostic des risques et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit l'organisation prévue par chaque collectivité pour assurer l'alerte, l'information, la mise à l'abri, l'hébergement et le soutien à la population au regard des risques connus. En effet, face à la survenue de plus en plus fréquente d'événement extrêmes (tempêtes, méga-feux, canicules...), l'anticipation est de mise.

Ainsi, cela fait plusieurs mois que la ville travaille en concertation avec

Bordeaux métropole pour établir un plan intercommunal de sauvegarde afin de définir des modalités d'interventions communes. Ce DICRIM est une première pierre à l'édifice. La réserve citoyenne métropolitaine composée d'habitants volontaires formés aux risques majeurs vient également s'inscrire dans ce dispositif. Il est désormais nécessaire de développer une culture du risque pour prévenir et gérer les crises majeures. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer dans ce domaine en commençant, notamment, par s'imprégner des comportements à adopter ou à proscrire en cas d'événements graves.

**Véronique FERREIRA**  
**Maire de Blanquefort**

# Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?  
Qui fait quoi en cas d'accident ou de risque avéré ?

Plan de la ville

Les moyens d'alerte et d'information

## Risques d'origine naturelle

- 09 Inondation
- 10 Mouvement de terrain
- 11 Feu de forêt
- 12 Séisme

## Risques climatiques

- 14 Tempête – orage
- 15 Grand froid
- 16 Canicule

## Risques d'origine technologique

- 18 Industriel
- 19 Transport de marchandises dangereuses

## Autres risques

- 22 Pollution de l'eau potable
- 22 Risque infectieux
- 23 Risque nucléaire
- 24 Menace terroriste

## Les informations pratiques

- 26 Les numéros utiles
- 27 Mon kit d'urgence
- 28 Les démarches vis-à-vis des assureurs

# Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité qu'il survienne un événement d'origine naturelle ou humaine pouvant occasionner des dommages importants et avoir un impact sur un grand nombre de personnes.

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** recense ces risques sur la commune et permet à chacun d'être informé et d'adopter les bons comportements en cas de survenue d'un de ces risques. Il vient en complément du Plan Communal de Sauvegarde.

## La ville de Blanquefort est soumise aux risques suivants

### Risque d'origine naturel



Inondation



Feu de forêt



Mouvement  
de terrain



Séisme

### Risques d'origine technologique



Industriel



Marchandises  
dangereuses

### Risques climatiques



Grand froid



Tempête



Canicule

### Les autres risques à prendre en compte



Risque sanitaire



Risque nucléaire



Risque terroriste

# Qui fait quoi en cas d'accident ou de risque avéré ?

## Le maire

déclenche le Plan Communal de Sauvegarde et devient le directeur des opérations de secours qui prévoit des mesures de sauvegarde pour la population : l'alerte, l'information, l'hébergement et le ravitaillement.

## Le préfet

prend la direction des opérations et active le plan ORSEC -Organisation de la Réponse de Sécurité Civile- si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes.

## Les services de secours

interviennent pour porter secours aux personnes en danger immédiat.

## Les établissements scolaires

sont dotés d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) établi par le responsable de l'établissement. Il permet d'assurer la sécurité des élèves et du personnel en attendant les secours.

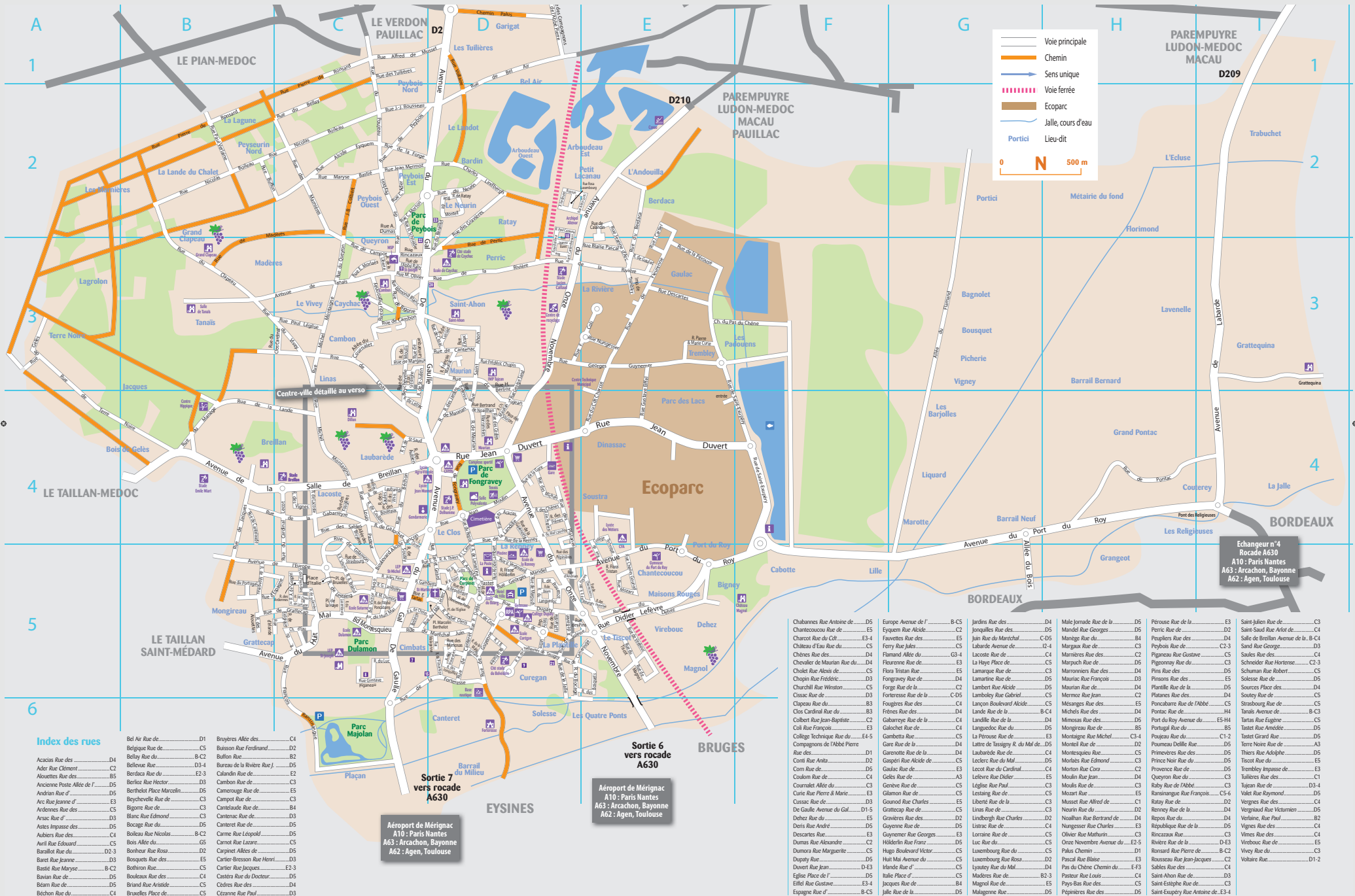
## Le rôle des citoyens

Chaque citoyen doit s'informer et respecter strictement les consignes de sécurité données par les autorités. Vous pouvez également devenir acteur en intégrant la Réserve citoyenne métropolitaine créée en 2023 et composée d'habitants volontaires. Les bénévoles sont formés aux risques majeurs avant de participer à des missions de sensibilisation et d'appui aux sinistrés lors d'épisodes de crise.

[La Réserve citoyenne métropolitaine](#)



# Plan de la ville



Voie principale  
 Chemin  
 Sens unique  
 Voie ferrée  
 Ecoparc  
 Jalle, cours d'eau  
 Portici  
 Lieu-dit

0 500 m

## Index des rues

Bel Air Rue de.....D1	Bruyères Allée des.....C4
Belgique Rue de.....C5	Buisson Rue Ferdinand.....D2
Bellay Rue du.....B-C2	Buffon Rue.....B2
Bellevue Rue.....D3-4	Bureau de la Rivière Rue.....D5
Berlioz Rue du.....E2-3	Calandrin Rue de.....E2
Berthelot Place Marcelin.....D5	Cambon Rue de.....C3
Bocheville Rue de.....C3	Camérugne Rue de.....C5
Bois de la Roche Rue de.....C3	Campoli Rue de.....C3
Bois de la Roche Rue de.....C3	Camielade Rue de.....B4
Bois de la Roche Rue de.....C3	Canteret Rue de.....D5
Bois de la Roche Rue de.....C3	Carnot Rue Lazare.....C5
Bois de la Roche Rue de.....C3	Carpent Allée de.....D5
Bois de la Roche Rue de.....C3	Cartier-Bresson Rue Henri.....D3
Bois de la Roche Rue de.....C3	Cartier Rue Jacques.....E3-3
Bois de la Roche Rue de.....C3	Caséra Rue du Docteur.....D5
Bois de la Roche Rue de.....C3	Cedres Rue des.....D4
Bois de la Roche Rue de.....C3	Cézanne Rue Paul.....D3

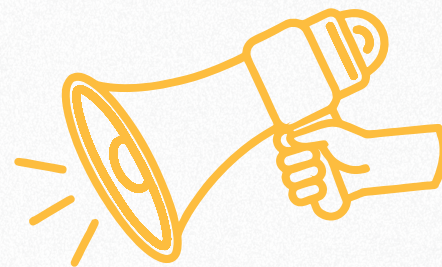
Sortie 6 vers rocade A630

Aéroport de Mérignac A10 : Paris Nantes A63 : Arcachon, Bayonne A62 : Agen, Toulouse

Aéroport de Mérignac A10 : Paris Nantes A63 : Arcachon, Bayonne A62 : Agen, Toulouse

Chabannes Rue Antoine de.....D5	Europe Avenue de l'.....B-C5	Jardins Rue des.....D4	Male Journée Rue de la.....D5	Pérouse Rue de la.....E3	Saint-Julien Rue de.....C3
Chanteaucoeur Rue de.....D5	Eyquem Rue Alcide.....C2	Jonquilles Rue des.....D5	Mandel Rue Georges.....D5	Perric Rue de.....D2	Saint-Sauv Rue Arlot de.....C4
Charcot Rue du Côté.....E3-4	Fauvettes Rue des.....E5	Juin Rue du Maréchal.....C-D5	Manège Rue du.....B4	Peupliers Rue des.....D4	Salle de Breillan Avenue de la.....B-C4
Chibens d'Eau Rue de.....C5	Ferry Rue Jules.....C5	Labrière Avenue de.....D-4	Margaux Rue de.....C3	Peybois Rue de.....C3-3	Sand Rue George.....D3
Chibens Rue des.....D4	Flamand Allée du.....G3-4	Lacoste Rue de.....C4	Marmières Rue des.....C2	Pignonnay Rue Gustave.....C5	Saules Rue des.....C4
Chevalier de Maurain Rue du.....D4	Flourens Rue de.....E3	La Haye Place de.....C5	Marquay Rue de.....D5	Pignonnay Rue du.....C3	Schneider Rue Hortense.....C2-3
Chollet Rue Alexis de.....C5	Flora Tristan Rue.....E5	Lamarque Rue de.....C3	Marmonniers Rue des.....D4	Pine Rue des.....D5	Schuman Rue Robert.....C5
Chopin Rue Frédéric.....D9	Forgney Rue de.....D4	Lamarque Rue de.....D5	Maurain Rue des.....D4	Pinsons Rue des.....E5	Soleuse Rue des.....D5
Charhilli Rue Winston.....C3	Forge Rue de la.....C-D5	Lambert Rue Alcide.....D5	Maurain Rue de.....D4	Planille Rue de la.....D5	Sources Place des.....D4
Cissac Rue de.....D5	Forteresse Rue de la.....C2	Lambolley Rue Gabriel.....C5	Memoz Rue Jean.....C2	Platanes Rue des.....D4	Soutey Rue de.....C5
Clapeau Rue du.....B3	Fougères Rue des.....C4	Lanon Boulevard Alcide.....C5	Mésanges Rue des.....E5	Poncabane Rue de l'Abbé.....C5	Strasbourg Rue de.....C5
Clos Cardinal Rue du.....B3	Fréhes Rue des.....D4	Lande Rue de la.....B-C4	Michels Rue des.....D4	Portic Rue de.....H4	Tanis Avenue de.....B-C3
Colbet Rue Jean-Baptiste.....C2	Gabarrage Rue de la.....C4	Landelle Rue de la.....D4	Mimous Rue des.....D5	Port du Roy Avenue du.....E5-H4	Tanis Rue Eugène.....C5
Coli Rue François.....E3	Galoche Rue de.....C4	Languedoc Rue de.....D5	Mongrieau Rue de.....B5	Portugal Rue du.....B5	Tatet Rue Amédée.....D5
Collège Technique Rue du.....E4-5	Gambetta Rue.....C5	La Pérouse Rue de.....E3	Montagne Rue Michel.....C3-4	Poissieu Rue de.....C1-2	Tatet Girard Rue.....D5
Compagnons de l'Abbé Pierre Rue des.....D1	Garé Rue de la.....D4	Laitte de Tassigny R. du Mail de.....D5	Monteil Rue de.....D2	Poumeau Delle Rue.....D5	Tiers Rue Noire de.....A3
Conti Rue Anita.....D2	Garros Rue de la.....D4	Laudarède Rue de.....C4	Montesquieu Rue.....C3	Primevères Rue des.....D5	Thiers Rue Adolphe.....D5
Corn Rue de.....D5	Gasperi Rue Alcide de.....C5	Leclerc Rue du Mail.....D5	Morlaix Rue Edmond.....C3	Prinç Noir Rue du.....D5	Tiscot Rue du.....E5
Coudon Rue de.....C4	Galzac Rue de.....E3	Leclerc Rue du Cardinal.....C4	Morton Rue Corp.....C2	Provence Rue de.....D5	Tremblay Impasse de.....E3
Courmets Allée du.....C3	Gelles Rue de.....A3	Lefevre Rue Didier.....E5	Moulin Rue Jean.....D4	Quoyon Rue du.....C3	Tuileries Rue des.....C1
Curie Rue Pierre & Marie.....E3	Genève Rue de.....C5	Leglise Rue Paul.....C3	Mouils Rue de.....C2	Raby Rue de l'Abbé.....C3	Tujan Rue de.....D3-4
Cussac Rue de.....D3	Glennon Rue de.....C4	Leising Rue de la.....C5	Mozart Rue.....E5	Ransaignac Rue François.....C5-4	Valet Rue Raymond.....D5
De Gaulle Avenue du Gal.....D1-5	Gonand Rue Charles.....E5	Liberte Rue de la.....C3	Musset Rue Alfred de.....C1	Renney Rue de la.....D4	Vergnes Rue des.....C4
Dehez Rue du.....E5	Gratcap Rue des.....D5	Lins Rue de.....C3	Nourin Rue du.....D2	Rosnay Rue de.....D4	Vergnaud Rue Victorem.....D5
Denis Rue André.....D5	Gravières Rue des.....D2	Lindbergh Rue Charles.....D2	Noalhan Rue Bertrand de.....D4	Répos Rue du.....D4	Verlaine Rue Paul.....B2
Desmaris Rue.....E3	Guyenne Rue de.....D5	Littre Rue de.....C4	Nangesser Rue Charles.....E3	République Rue de la.....D5	Vignes Rue des.....C4
Dumora Rue Alexandre.....C2	Guyennier Rue Georges.....E3	Lorraine Rue de.....C5	Olivier Rue Mathurin.....C3	Rincassau Rue.....C3	Vines Rue des.....C4
Dupuy Rue.....D5	Hölderlin Rue Franz.....D5	Luc Rue du.....C5	Onze Novembre Avenue du.....E2-5	Rivière Rue de la.....D-3	Virebuc Rue de.....E5
Duvert Rue Jean.....D-3	Hugo Boulevard Victor.....C5	Luxembourg Rue du.....C5	Palus Chemin.....D1	Ronsard Rue Pierre de.....B-C2	Vivay Rue du.....C3
Eglise Place de l'.....D5	Hurt Mei Avenue du.....C5	Luxembourg Rue Rosa.....D2	Pascal Rue Blaise.....E3	Roussau Rue Jean-Jacques.....C2	Voltaire Rue.....D1-2
Eiffel Rue Gustave.....E3-4	Itande Rue d'.....C5	Lydney Rue de Mail.....D4	Passy Rue de.....E3	Sables Rue de.....C4	
Espagne Rue d'.....B-C5	Itaque Place de l'.....D5	Madres Rue de.....B2-3	Pastour Rue Louis.....C4	Saint-Ahon Rue de.....D3	
	Jacques Rue des.....B4	Jalle Rue de la.....D5	Pays-Bas Rue des.....C5	Saint-Estephe Rue de.....D3	
	Jalle Rue de la.....D5	Malgienne Rue.....D5	Pépinières Rue des.....D5	Saint-Euphrasy Rue Antoine de.....E4-4	

# Les moyens d'alerte et d'information



## Les équipements mobiles d'alerte de la ville

Ce sont des véhicules équipés d'un mégaphone qui permettent de patrouiller dans la ville et de relayer l'alerte.

## L'application «Ma ville facile»

À retrouver en scannant le QR code ou sur le playstore/apple store



## Les réseaux sociaux

 Ville de Blanquefort

 Ville\_de\_blanquefort

## Les radios

**France Bleu Gironde** : 100.1 FM

**France info** : 105.5 FM

**France Inter** : 89.7 FM

**Radio locale conventionnée par la préfecture** : 100.1

## Les bons reflexes en cas d'alerte



Respecter les consignes de sécurité



Se mettre en sécurité



Écouter la radio



Ne pas aller chercher son enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni s'exposer au risque. Il est en sécurité dans l'établissement.



Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux et laisser les secours s'organiser le plus rapidement possible.





# **Les risques d'origine naturelle**

# Le risque inondation

**Blanquefort est située sur le territoire à risque important d'inondations de Bordeaux. Le risque d'inondations fluvio-maritimes se manifeste principalement au niveau des zones naturelles des marais. La commune est également soumise au risque de remontées de nappes d'eau souterraines.**

4 niveaux d'alerte définis par le service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France Vigicrues permettent d'adapter son attitude :

**Niveau 1 (vert) : Pas de vigilance particulière**

**Niveau 2 (jaune) : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs mais nécessitant une vigilance particulière**

**Niveau 3 (orange) : Risque de crues génératrices de débordements importants**

**Niveau 4 (rouge) : Risque de crues majeures avec menace directe de la sécurité des personnes et des biens**

## Les consignes de sécurité

### Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Prévoir des dispositifs de protection à installer (sacs de sable, barrières amovibles, matériel pour surélever les meubles...)
- Identifier un lieu à proximité pour se réfugier si besoin

### Pendant

- S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts
- Écouter les informations et les instructions données par les autorités et les services de secours
- S'informer sur l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance
- Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité
- Ne pas utiliser sa voiture ni descendre dans un sous-sol ou parking souterrain
- Se mettre à l'abri et quitter le domicile si les autorités en donnent l'ordre



### Après

- S'assurer que l'installation électrique est sèche avant de rétablir l'électricité
- S'informer pour s'assurer que l'eau du robinet est potable

# Le risque mouvement de terrain

La ville de Blanquefort est soumise au retrait - gonflement des sols argileux. L'aléas est moyen (2/3) sur la majeure partie de la commune et fort (3/3) sur le reste de la commune (cartographie disponible sur le livret «diagnostic des risques»).

## Les consignes en cas d'alerte

### Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

### Après

- Sortir rapidement du bâtiment
- Respecter les consignes de sécurité

### Pendant

- Fuir latéralement
- Ecouter les informations et les instructions données par les autorités et les services de secours

### Ce qu'il ne faut pas faire



Ne pas revenir sur ses pas



Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

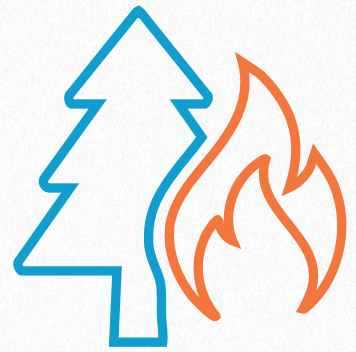


Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité



# Le risque feu de forêt ou de végétation

**9 feux sur 10 sont d'origine humaine. La Gironde est le département le plus exposé depuis les années 1970.**



## Précautions à prendre

- Débroussailler autour du domicile
- Réaliser les travaux de bricolage loin de la pelouse et des herbes sèches
- Jeter les mégots dans un cendrier. Avec les fortes températures et une végétation sèche, la combustion d'un mégot peut enclencher rapidement un départ de feu
- Ne pas stationner le véhicule sur les bandes herbeuses : le pot catalytique du véhicule peut provoquer un début d'incendie

## Face à un départ de feu

Donner l'alerte : 112, 18 ou 114 pour les personnes malentendantes  
Chercher un abri en fuyant dos au feu et face au vent



## À la maison

- S'abriter dans un bâtiment en dur et arroser les portes et fenêtres
- Éloigner les combustibles
- Occulter les aérations et les bas de portes avec du linge mouillé
- Se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide en attendant les secours

## Sur la route

- Ne pas se rendre dans la direction de l'incendie
- En cas de blocage, chercher une zone dégagée, fermer les vitres, allumer les phares et ne pas couper le moteur

## En forêt

S'éloigner du feu à la perpendiculaire de l'axe de propagation et rejoindre au plus vite une zone protégée

## Les obligations légales de débroussaillage

Cette obligation concerne les terrains situés à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt et doit être réalisée sur une profondeur de 50 mètres autour des habitations.

**Consulter le diagnostic des risques**



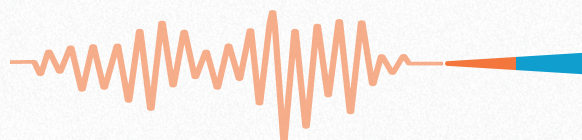
# Le risque sismique

Le zonage sismique en France est divisé en 5 zones depuis 2011. La commune de Blanquefort est soumise à un aléa sismique faible (2/5) sur l'ensemble de son territoire. Le risque est donc minimum mais pas inexistant.

## Les consignes en cas d'alerte

### Avant

Se renseigner sur le zonage sismique de son lieu de résidence



### Pendant

#### À l'intérieur

- Couper le chauffage, le gaz et l'électricité
- Se mettre à l'abri sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres

#### À l'extérieur

- S'éloigner des lignes électriques et de tout ce qui peut s'effondrer
- Écouter les informations et les instructions données par les autorités et les services de secours

### Après

- Évacuer le bâtiment et ne pas y retourner tant que les autorités compétentes n'ont pas donné le feu vert
- Ne pas emprunter les ascenseurs

### Ce qu'il ne faut pas faire



Ne pas utiliser la voiture



Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité



The background is a solid orange color. It features several white outlines of clouds and lightning bolts. There are three clouds of varying sizes and shapes scattered across the top and middle sections. In the lower half, there are two lightning bolts pointing downwards, and a larger, more complex lightning bolt shape in the center that partially overlaps the text.

# **Les risques climatiques**

# Tempête et orage

4 niveaux d'alerte permettent d'adapter son attitude :



## Vigilance verte

Pas de vigilance particulière

## Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région sont en effet prévus.

## Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus

- Ranger ou fixer les objets pouvant s'envoler ou pouvant être inondés
- S'éloigner des arbres et des cours d'eau
- S'abriter dans un bâtiment en dur
- Rester informé de l'évolution de la situation et suivre les consignes des autorités
- Ne pas s'engager sur une voie immergée
- Limiter les déplacements et éviter les promenades en forêt

## Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus










- Rester chez soi sauf si les autorités donnent l'ordre d'évacuer
- Ne pas intervenir sur le toit
- Prévenir une éventuelle inondation en surveillant la montée des eaux
- Débrancher les appareils électriques
- Prévoir des moyens d'éclairage à piles ou à batteries



# Grand froid

On parle de vague de froid lorsque l'épisode dure au moins deux jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous et notamment pour les personnes à risque : personnes âgées de plus de 65 ans, nourrissons et jeunes enfants.

La veille saisonnière est activée du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. 4 niveaux d'alerte permettent d'adapter son attitude :

				Températures
	Niveau 1	 Jour	→	Positives
	<b>Temps froid</b>	 Nuit	→	Entre 0 et 5°C
	Niveau 2	 Jour	→	Négatives
	<b>Grand froid</b>	 Nuit	→	Entre -5 et -10°C
	Niveau 3	 Jour	→	Négatives
	<b>Froid extrême</b>	 Nuit	→	<à -10°C

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle

**le 115**

## Redoubler de précaution pour les sorties extérieures

- Se couvrir particulièrement les parties du corps qui perdent de la chaleur : cou, tête, main et pieds
- Mettre des chaussures adaptées pour éviter les chutes sur un sol glissant
- Mettre plusieurs couches de sous-vêtements plus un coupe-vent imperméable
- Se couvrir le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid
- Éviter de sortir les bébés même bien protégés

## En cas de déplacement

Se renseigner sur la météo et l'état des routes [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Partir avec des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.

## Les consignes de sécurité en cas de vague de froid extrême

Rester chez soi autant que possible en s'étant organisé à l'avance :

- Vérifier en amont le bon état de marche des installations de chauffage
- Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité)

# Le risque canicule

La canicule se définit par de très fortes chaleurs diurnes et nocturnes pendant au moins 3 jours consécutifs.

La veille saisonnière est activée du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. 4 niveaux d'alerte permettent d'adapter son attitude :



Niveau 1

**Veille saisonnière**

Niveau activé automatiquement du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre



Niveau 2

**Avertissement chaleur**

Phase de veille renforcée



Niveau 3

**Alerte canicule**

L'alerte est déclenchée par la préfecture

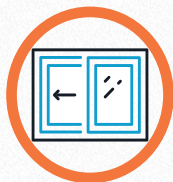


Niveau 4

**Mobilisation maximale**

Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable

## Les consignes en cas d'alerte



Fermer les volets et les fenêtres pendant la journée



Se mouiller le corps plusieurs fois par jour



Eviter la pratique d'activités physiques



Manger normalement et s'hydrater plus régulièrement en évitant la consommation d'alcool.

## Inscription sur le registre des personnes vulnérables

La ville de Blanquefort est dotée d'un registre des personnes vulnérables. Si vous souhaitez vous inscrire ou si vous connaissez une personne âgée de plus de 65 ans et/ou handicapée, merci de contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 05 56 57 48 50

Le dispositif est activé dès lors qu'une alerte canicule est déclenchée par la préfecture. Les personnes inscrites sont contactées régulièrement par les agents du CCAS pour prendre de leurs nouvelles et leur rappeler les gestes à suivre en temps de fortes chaleurs.



# **Les risques d'origine technologique**

# Les risques industriels

Le risque industriel est la possibilité de survenue d'un évènement sur un site industriel pouvant entraîner des conséquences graves sur la population et l'environnement. Le code de l'environnement prévoit que toute installation pouvant présenter un danger ou des nuisances pour la santé, la sécurité ou la protection de l'environnement soit régie par une réglementation stricte. Ce sont les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les ICPE dont les substances sont susceptibles de générer des risques majeurs sont classées SEVESO. Le statut SEVESO permet d'imposer aux exploitations industrielles des exigences en vue de mieux prévenir et gérer les accidents majeurs sur ces sites. Deux établissements classés SEVESO seuil bas sont présents sur la commune : l'entreprise Univar (fabriquant de produits chimiques) et l'entreprise Bardinet (grossiste en boissons).

## Les consignes en cas d'alerte

### Avant

S'informer sur la présence d'installation industrielle proche de chez soi

### Pendant

- Se confiner le plus rapidement possible dans un local clos
- Écouter les consignes données par les autorités et les secours
- Obstruer les arrivées d'air
- Ne pas fumer
- Évacuer le local clos seulement sur l'ordre des autorités ou des secours
- Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité
- Ne pas sortir du local tant que les autorités n'ont pas diffusé la fin de l'alerte



# Le Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

Le Transport de Marchandises Dangereuses est défini par le déplacement routier, fluvio-maritime, et ferroviaire de substances chimiques dangereuses.

Blanquefort est traversée par plusieurs axes routiers susceptibles d'être empruntés pour le transport de matières dangereuses. Les voies ferroviaires fluviales impliquent également un risque TMD. Enfin, la commune est traversée par des canalisations de gaz et d'hydrocarbures pouvant entraîner un risque en cas de rupture de canalisation.

## Les consignes de sécurité

### Si je suis témoin direct d'un accident

- Evacuer rapidement la zone pour se protéger d'une éventuelle explosion et ne pas fumer à proximité de l'accident.
- **Donner l'alerte par téléphone en composant un numéro d'urgence (18/17/112)** en précisant le lieu, la nature du transport, le nombre de victimes éventuelles et renseigner si possible les numéros inscrits sur la plaque de danger (orange) et les chiffres de la plaque étiquette du véhicule accidenté.

### Si je me trouve dans la zone de l'accident

- Se confiner chez soi ou dans un bâtiment le plus proche en se déplaçant perpendiculairement au vent
- Ecouter les informations et les instructions données par les autorités et les services de secours
- Obstruer les arrivées d'air
- Quitter le confinement uniquement en cas de fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation par les autorités

## Les plaques de danger

<b>33</b>	← <b>Code de danger</b> (exemple : 33 - liquide très inflammable)
<b>1203</b>	← <b>Code matière</b> exemple : 1203 – essence pour moteurs d'automobiles



**Code de danger**  
Classe de danger  
(exemple : classe 3 -  
liquides inflammables)





# Autres risques



# La pollution de l'eau potable



Le plan ORSEC « eau potable » est activé par la préfecture lorsque le réseau public d'adduction ou de distribution est affecté par des ruptures qualitatives et/ou quantitatives de plus ou moins longue durée et ce quel que soit l'événement qui est mis en cause.

Il concerne en Gironde 535 communes, 394 captages et 95 unités de gestion-exploitation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la régie de L'eau Bordeaux Métropole gère les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle. Elle assure la production par captage ou pompage, la protection du point de prélèvement le traitement, le transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine. En cas de nécessité et afin de garantir la continuité de l'approvisionnement des usagers, la distribution d'eau de secours est assurée par la ville en lien avec la régie de l'eau de Bordeaux Métropole.



## Le service d'urgence de l'eau

En cas de fuite sur le réseau, de problème d'évacuation ou de qualité de l'eau, il est nécessaire de contacter le service d'urgence de la régie de l'eau de Bordeaux métropole au **09 77 40 10 14**.

# Le risque infectieux



Le risque infectieux résulte principalement d'agents infectieux s'illustrant par une pandémie grippale, une épizootie ou une Toxi-Infection Alimentaire Collective.

## Quelques exemples

**1918** : « Grippe espagnole » ; pandémie mondiale due à une souche H1N1. La France a dénombré plus de 400 000 morts cette année-là.

**2009** : Pandémie grippale liée au virus A(H1N1). Il présentait les mêmes symptômes qu'une grippe saisonnière mais à une intensité supérieure.

**COVID 19** : Une épidémie de pneumonies virales d'origine inconnue s'est développée en Chine en décembre 2019. En janvier 2020, un nouveau coronavirus est annoncé officiellement par les autorités chinoises et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce virus est l'agent responsable de la maladie infectieuse respiratoire appelée COVID-19.

**Toxi-Infection Alimentaire Collective** : Apparition d'au moins deux cas similaires présentant la même symptomatologie liée à une origine alimentaire.

**Epizootie** : Épidémie frappant les animaux.

# Le risque nucléaire

Le risque sur les installations de production d'électricité provient d'incidents ou d'accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs dans l'environnement.

Blanquefort se situe à environ 39 km du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais situé sur la commune de Braud et Saint-Louis.

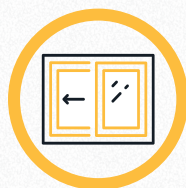
**Blanquefort ne fait pas partie du périmètre de protection dans lequel s'applique les dispositions du Plan Particulier d'Intervention de cet établissement.** Dans cette zone, le plan prévoit l'organisation et les moyens disponibles afin d'assurer l'alerte, l'information ainsi que la protection des populations dans une zone de 20 km autour du centre nucléaire.

## Les consignes en cas d'alerte

### Pendant



Ne pas aller chercher son enfant à l'école, il est déjà en sécurité



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Se confiner le plus rapidement possible dans un local clos

### Après

- Ne pas sortir du local tant que les autorités n'ont pas diffusé la fin de l'alerte
- Respecter strictement les consignes données par la préfecture de la Gironde concernant la consommation des denrées alimentaires produites ou stockées localement et la consommation d'eau potable

**En cas d'accident majeur, l'autorité préfectorale peut déclencher le plan ORSEC « distribution des comprimés d'iode ».** Le déclenchement a pour conséquence d'activer le plan intervention métropolitain « distribution des comprimés d'iode au profit des communes métropolitaines ». La distribution se déroule ensuite sous la responsabilité des maires.

# La menace terroriste

La lutte anti-terroriste reste une prérogative régalienne de l'État. **Blanquefort s'associe avec tous les acteurs nationaux dans l'application de l'outil de lutte contre le terrorisme : le plan VIGIPIRATE.**

L'objectif du plan VIGIPIRATE est d'assurer une protection adaptée des citoyens, de développer et de maintenir une culture de la vigilance. Tout cela permet une réaction rapide et coordonnée en cas de menace imminente.

## 1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?**

### SI OUI

Ne déclenchez pas l'alarme incendie

Laissez toutes vos affaires sur place

Ne vous exposez pas

Prenez la sortie la moins exposée

Aidez les autres à s'échapper

Prévenez et alertez les personnes autour

Évitez les mouvements de panique

Facilitez l'intervention des forces de l'ordre et des secours

## 2. SE CACHER



**ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS**

### SI NON

Éloignez-vous des fenêtres

Mettez votre téléphone en silencieux et décrochez les téléphones fixes

Rassurez vos collègues

Restez aussi silencieux et discret que possible



## 3. ALERTER



**UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS.**

**Où ?** Donnez votre position et celle des agresseurs

**Quoi ?** Décrivez la nature de l'attaque (explosion, fusillade, arme blanche...)

**Qui ?** Nombre d'assaillants, description physique, estimation des victimes

**Observez leur comportement :**

Regarde-t-il la télé ?

Quels moyens de communication ont-ils ?

Ne raccrochez pas !

## 4. RÉSISTER




**SI FUIR OU SE CACHER EST IMPOSSIBLE ET QUE VOTRE VIE EST EN DANGER**

Neutralisez l'assaillant à plusieurs si possible

Distrayez-le (criez)

Utilisez un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour du bras...)

The background is a solid blue color with several faint, light blue icons. In the top right, there is a laptop icon. On the left side, there is a hand icon with the index finger pointing towards the center. In the bottom right, there is a lightbulb icon with several short lines radiating from it, suggesting an idea or information.

# **Les informations pratiques**

# Les contacts d'urgences

**15**  
**SAMU**

J'ai besoin d'un Service d'Aide Médicale d'Urgence pour moi, ma famille ou toutes autres personnes

**17**  
**POLICE SECOURS**

Je constate pour moi-même ou pour une personne un risque d'agression, de violence, de vol.

**112**  
**URGENCE EUROPÉENNE**

Je suis victime ou témoin d'une urgence en France ou dans un pays de l'Union Européenne.

**114\*** **URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES**

Je suis sourd ou malentendant et victime ou témoin d'une situation d'urgence.

\* Accessible par SMS et fax\*

## Pour m'informer dans tous les cas



**Ville de Blanquefort**  
05 56 95 50 95  
[www.ville-blanquefort.fr](http://www.ville-blanquefort.fr)



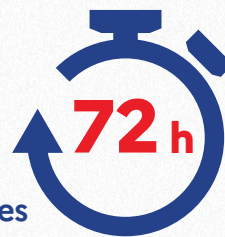
**Bordeaux métropole**  
05 56 99 84 84  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)



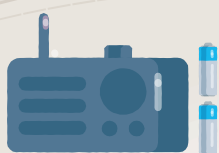
**Préfecture de la Gironde**  
05 56 90 60 60  
[www.gironde.gouv.fr/](http://www.gironde.gouv.fr/)



# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes  
des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)



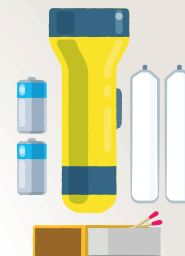
**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



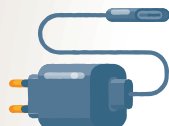
**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant  
pas de cuisson  
(conserves, petits pots  
bébé, nourriture  
pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles  
de rechange),  
bougies, briquet  
ou allumettes



**Chargeur**  
de téléphone portable



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant  
ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,**  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

**En cas d'utilisation,**  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !

# Assurances et catastrophes naturelles

Vous pouvez être indemnisé pour un sinistre dû à une catastrophe naturelle si vous êtes assuré pour ces risques. Toutefois, pour que l'assureur puisse vous indemniser, il faut qu'un arrêté interministériel reconnaisse l'état de catastrophe naturelle

En effet, l'assurance permet d'être indemnisé pour les dégâts causés par les catastrophes naturelles (tremblement de terre, inondations, sécheresse, glissement de terrain, action mécanique

des vagues...). Elle ne fait pas partie des assurances obligatoires et n'est donc pas incluse dans les contrats assurance de base. En revanche, elle est incluse dans l'assurance « multirisques habitation ». Le fait d'être assuré contre les catastrophes naturelles ne suffit pas pour être indemnisé. Un classement de la commune en zone de catastrophe naturelle doit être sollicité par le maire et le dossier est instruit par l'Etat.

Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, un arrêté interministériel est publié au Journal Officiel. Cet arrêté permet de solliciter votre assurance (il est toutefois nécessaire de faire la déclaration de sinistre dès la survenue de l'événement).

[Pour en savoir plus : Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

